



Je cotise pour une mutuelle auquel je n'ai pas acces

Par **chocho77**, le **15/04/2010** à **20:14**

Bonjour,

voila je suis salarié et mon employeur me fait cotiser pour une mutuelle obligatoire ag2r mais je ne peut pas m'en servir aucun document alors je les ais appeler et il m'oont dit que mon nom figurai mais que je n avais le droit a aucun remboursement car aucun document fournis pour cela mais par contre je paye si quelqu'un a une idée pour que je puisse avoir un recours auprès de mon employeur car 20 euros sur 2 ans et ne rien avoir en retour je pense avoir des droits

merci d'avance pour vos reponses

Par **Cornil**, le **17/04/2010** à **18:10**

Bonsoir "chocho77"

A mon avis il te faut saisir l'employeur de cet état de fait, par LRAR, car c'est lui qui est responsable de la gestion administrative des adhésions à la mutuelle.

Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en

préretraite)